

Les crédits

Le ministre doit faire en sorte que la commission puisse procéder à son enquête dans des conditions favorables. De toute évidence, ces conditions n'existent pas, et si les membres de la commission ont démissionné, c'est qu'ils ne pouvaient tout simplement pas accomplir leur tâche dans les conditions actuelles.

Pour cette raison, nous soutenons que l'ordonnance initiale du tribunal, qui exige que le ministre révoque le permis, est exécutoire. Chaque jour qui passe sans que le ministre révoque ce permis, le gouvernement fédéral et le ministre de l'Environnement passent outre à l'ordonnance d'un tribunal. Voilà qui est tout à fait inacceptable, surtout de la part de notre propre gouvernement fédéral.

Il y a lieu de tirer certaines leçons utiles de cette situation. La plus grande leçon, en premier lieu, c'est qu'on ne doit pas mêler les questions environnementales et la politique, comme le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan tentent de le faire. Tout porte à croire que les deux gouvernements avaient conclu dès le départ une entente. En fait, le premier permis constituait en fait une entente entre la province de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral. Cela semble nous conduire directement chez le premier ministre. C'est le premier ministre de cette province et le premier ministre du Canada qui, au cours de pourparlers amicaux, ont conclu cet accord.

Même depuis l'entrée en fonction du ministre actuel, nous entendons toute sorte de rumeurs et d'insinuations, en provenance surtout de la Saskatchewan, comme quoi le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en étaient venus à une entente. En fait, dans un discours très troublant qu'il a prononcé vendredi dernier, le président de la Saskatchewan Power Corporation, M. George Hill, déclarait:

En janvier 1990, M. Good, l'un de ces fonctionnaires, m'a prié de ne pas insister pour qu'on fixe à la commission une échéance pour le dépôt de son rapport. Il est indéniable qu'il voulait laisser croire que la commission était indépendante. Mais il m'a affirmé qu'il aurait un droit de regard sur la commission par l'entremise du président, qui serait un membre du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Il faut comprendre que ce bureau, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, n'est pas un organisme indépendant du reste du ministère fédéral de l'Environnement. Le chef de ce bureau relève de M. Good. M. Good avait donc tout ce monde dans ses filets. Il m'a affirmé qu'il avait la haute main et qu'il veillerait à ce que la commission remplisse son mandat de façon expéditive et présente rapidement un rapport puisque, après tout, ce projet avait déjà fait l'objet de deux autres examens.

Autrement dit, le président de la Saskatchewan Power Corporation prétend que le sous-ministre du ministère fédéral de l'Environnement lui a assuré qu'il pouvait contrôler les membres et les travaux de la commission.

C'est une accusation très grave. J'espère bien que le ministre de l'Environnement interviendra au cours de la journée pour nous donner des explications sur les allégations de M. Hill et nous garantir que la commission d'évaluation environnementale est véritablement indépendante et non sous le contrôle de son ministère.

Il faut également se poser de sérieuses questions sur les motifs du gouvernement de la Saskatchewan.

• (1130)

Nous comprenons que ce projet va se trouver principalement dans la circonscription de M. Devine, premier ministre de la Saskatchewan. Naturellement, il y a des avantages locaux qui en découleront dans le secteur du bâtiment et des emplois, en dépit des indications claires selon lesquelles ce projet ne se justifie pas sur le plan économique et qu'il est néfaste pour l'environnement. Nous croyons bien que, peut-être, le seul domaine où il se justifie est sous l'angle politique en ce qui concerne le premier ministre de la Saskatchewan. Il a assurément réussi à rallier les gens de l'endroit, qui voient les avantages économiques à court terme que ce projet présente pour eux. Il a pu mobiliser ces gens et, à mon avis, ces tactiques sont le seul moyen dont dispose le premier ministre Devine pour se faire réélire dans sa circonscription.

Une voix: Il se concilie les sondages, même dans ce cas.

M. de Jong: Il essaye, comme dit mon collègue, de se concilier les sondages. Eh bien, je voudrais avertir le premier ministre de la Saskatchewan que cela ne lui sera d'aucune utilité parce qu'il sera battu dès qu'il aura le courage de déclencher des élections provinciales.

Il utilise 1,6 milliard de dollars des deniers publics de la province de Saskatchewan pour financer un projet très douteux sur le plan économique et environnemental. Les habitants de la Saskatchewan sont accablés de déficits et de dettes énormes à cause de l'actuel gouvernement conservateur à Regina. Celui-ci est tout à fait prêt à augmenter cette dette de 1,6 milliard de dollars seulement pour assurer sa propre réélection, et je dis et je répète que c'est une honte.

Naturellement, le premier ministre ne veut pas d'une enquête publique approfondie; il ne veut pas que le public soit informé. En fait, il y a eu des tentatives dans ce sens, quand les personnes préoccupées par le projet se demandaient si le gouvernement de la Saskatchewan se